

MAIRIE DE MILLEMONT – 2, place Maurice Richard – 78940 MILLEMONT

COMPTE RENDU - EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date d'affichage de la Convocation

Date de la convocation

11/06/2018

15/06/2018

L'an deux mil dix-huit, le quinze du mois de juin à 21h00.

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame JOSEPH Annie, Maire

Membres en exercice : 11

	Présents	Absent (e)	Procuration à
Mme JOSEPH Annie	X		
M. SÉRISÉ Bertrand	X		
M. FRATTINI Bruno	X		
M. ROBERT Guy-Michel		X	FRATTINI Bruno
Mme CARTIER Simone	X		
Mme CHAUSSIS Nathalie	X		
M. LE GOAZIOU Dominique	X		
Mme VIANA DE MENDONCA Céline	X		
M. CULLIN Patrice		X	JOSEPH Annie
M. BIGOT Dominique		X	CHAUSSIS Nathalie
Mme MUZY Véronique	X		

Membres présents:

8 présents - 3 excusés - 0 absent.

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 21H05

Le conseil municipal conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales a élu Bertrand SÉRISÉ, secrétaire de séance.

Madame le Maire demande d'inscrire les sujets suivants à l'ordre du jour :

- Signature – Convention de groupement de commandes – enfouissement des réseaux – Rue de la Sablière.
- Composition de la Commission D'Appel d'Offres (C. A. O) du groupement de commande selon l'article 8 de la convention.

Après en avoir entendu les explications de Madame le Maire, les membres du conseil municipal décident d'inscrire lesdits sujets à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu du 18 mai 2018
2. Règlement Européen sur la Protection des Données Personnelles (RGPD)
3. Remboursement de la consommation d'eau suite aux travaux du pavé Ferré.
4. Signature – Convention de groupement de commandes – enfouissement des réseaux – Rue de la Sablière.
5. Composition de la Commission D'Appel d'Offres (C. A. O) du groupement de commande selon l'article 8 de la convention, la commune doit nommer :

-
1. **Approbation du compte rendu du 18 mai 2018** : Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance du 18 mai 2018 qui a été distribué lors de la convocation.

Après en avoir délibéré, aucune remarque n'ayant été faite sur le compte rendu, le conseil municipal approuve le compte rendu à l'unanimité des membres présents.

1. **Règlement Européen sur la Protection des Données Personnelles (RGPD)**

Signature du contrat : Madame le Maire informe le conseil municipal qu'à la suite du dernier conseil municipal, et après avoir pris connaissance dudit contrat, la Commune est dans l'obligation de prendre un prestataire extérieur pour la mise en conformité au Règlement Général de Protection des Données personnelles (RGPD) sur lesquels la Commune réalise des traitements (élections, Cadastre, état-civil, etc...).

Madame le Maire fait état dudit contrat qui explique le rôle du Délégué à la Protection des Données (DPD).

Après en avoir entendu les explications de Madame le Maire, le conseil Municipal donne signature à Madame le Maire pour tout document concernant la mise en place du Règlement européen sur la Protection des Données personnelles (RGPD).

2. **Remboursement de la consommation d'eau suite aux travaux du Pavé Ferré.**

Madame le Maire informe qu'un habitant du Pavé Ferré nous a permis de prendre de l'eau chez lui pour la réalisation des travaux dudit chemin. Cet administré nous a demandé le remboursement de la consommation d'eau utilisée pendant les travaux. Il a été décidé de dédommager l'habitant de la somme de 124.97€ qui équivaut à 30m3 d'eau.

3. **Signature – Convention de groupement de commandes – enfouissement des réseaux – Rue de la Sablière.**

Madame le Maire présente la convention que nous propose SIE-ELY avec les communes de Flins-Neuve-Eglise, de Tilly et Millemont afin de grouper les commandes pour l'enfouissement des réseaux permettant de bénéficier de tarifs plus attractifs et réaliser ainsi des économies sur les travaux pour la commune.

Madame le Maire dit que les travaux sur la commune de Millemont seront effectués rue de la Sablière pour un montant maximal de 23 035.20€ HT.

Madame le Maire informe qu'un dossier sera réalisé afin de demander des subventions auprès du Conseil Départemental et auprès d'Orange.

Après en avoir entendu les explications de Madame le Maire, le conseil municipal décide de donner signature à Madame le Maire concernant la convention et les futurs travaux Rue de la Sablière.

4. Création d'une commission d'Appel d'Offres du Groupement selon l'article 8 de ladite convention :

Madame le Maire rappelle qu'il faut :

Un titulaire, un représentant suppléant(e) et un représentant de la commune qui aura voix consultative auprès de la CAO.

Après en avoir entendu les explications de Madame le Maire, le conseil municipal décide, après en avoir voté à l'unanimité des membres présents :

- Que Madame Annie JOSEPH sera la représentante titulaire avec voix délibérative
- Que Madame Simone CARTIER sera suppléante
- Que Monsieur Domingue LE GOAZIOU sera le représentant de la commune par voix consultative auprès de la CAO.

5. Questions diverses :

Contrat Rural :

Suite aux différents rendez-vous avec Monsieur CRON d'Ingénieur(y (assistance à maîtrise d'ouvrage), Madame le Maire propose de présenter au Conseil municipal le dossier des travaux que nous envisageons d'intégrer dans le futur contrat rural pour les trois années à venir soit la réalisation de :

- La restauration de l'Eglise Saint Martin et Saint Maurice
- L'aménagement de l'esplanade autour de l'Eglise
- L'accessibilité PMR de l'Eglise, de la Mairie et du cimetière
- La couverture du Bâtiment de la Mairie
- L'aménagement d'un parc ludique devant la mairie

Madame le Maire précise que ces projets ne sont pas arrêtés et peuvent être modifiés. Madame le Maire indique que la commission travaux se réunira afin de définir les futurs travaux qui seront inscrits dans le contrat rural.

Subventions : Madame le maire informe que Planète Cœur et les professeurs du Collège Maurice Ravel, nous ont remerciés pour les subventions versées sur l'année 2018.

Fin de la séance à 22h00

Le Maire,

JOSEPH Annie



M. . FRATTINI Bruno



Mme CHAUSSIS Nathalie



Mme VIANA DE MENDONCA Céline



Le secrétaire,

SÉRISÉ Bertrand



Mme CARTIER Simone

M. LE GOAZIOU Dominique



Mme MUZY Véronique

